



## Inscription cantine

Courriel : [cantine@ville-malicorne.fr](mailto:cantine@ville-malicorne.fr)

Tel : 02 43 94 80 09

### Fiche explicative

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville ou récupérable en mairie.

Les dossiers complets doivent être déposés le plus rapidement possible soit à la mairie lors des permanences ou à l'adresse courriel : [cantine@ville-malicorne.fr](mailto:cantine@ville-malicorne.fr)

Les permanences seront les samedis 16 et 23 juin de 9H00 à 12 H00 et le mercredi 27 juin de 14H00 à 17H00. Les dossiers peuvent aussi être déposés en mairie les lundis, mercredis, jeudi et vendredis de 9H00 à 11H00 et les mardis de 9H00 à 11H00 et de 14H00 à 16H30.

TOUT DOSSIER IMCOMPLET AU PREMIER OCTOBRE DONNERA LIEU A UNE MAJORATION DES PRIX DU REPAS DE 10% A COMPTER DE CETTE DATE.

### Prix du repas 2018/2019 :

Réguliers (Malicorne, Arthezé, Dureil) : 3.57 €

Réguliers autres communes : 4.16 €

Exceptionnels : 4.70 €

## REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE 2018/2019

### accusé d'acceptation

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

---

Responsable légal du ou des enfant(s)

---

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur du Restaurant Scolaire.

Date : « lu et approuvé » et signature(s) :